

Chapitre 1: Dispositions générales

Article 1 – Définitions

Dans le cadre de l'application du présent Règlement, les termes énumérés ci-après s'entendent comme suit:

- **Belfius Banque:** Belfius Banque SA, dont le siège social est sis place Charles Rogier, 11 à 1210 Bruxelles, RPM Bruxelles, TVA BE 0403.201.185.
- **BelfiusWeb:** plateforme qui donne accès à une série de services, dont le service BE=Trade by Belfius.
- **BE=Trade by Belfius:** service dont l'objet est prévu à l'article 3 du Règlement, accessible exclusivement au moyen de BelfiusWeb.
- **Client:** Toute personne ayant une relation contractuelle avec Belfius Banque pour l'utilisation de ce service BE=Trade by Belfius.
- **Contrat cadre:** le "Contrat cadre BE=Trade by Belfius"
- **Formulaire de configuration:** le "Formulaire de configuration BE=Trade by Belfius" qui permet entre autres de connecter le Client à BE=Trade by Belfius, de désigner un Utilisateur principal et de régler la compétence en matière de signature pour l'Utilisateur principal désigné.
- **Utilisateur principal:** Utilisateur auquel le Client a octroyé le droit de gérer activement le groupe d'utilisateurs. En cette qualité, il peut ajouter et supprimer des Utilisateurs et octroyer des Modes d'identification. Toutes les dispositions du présent Règlement ayant trait aux Utilisateurs s'appliquent également aux Utilisateurs principaux, sauf mention contraire.
- **Formulaire de configuration spécifique:** le "Formulaire de configuration spécifique BE=Trade by Belfius" qui permet à un Utilisateur principal d'ajouter, modifier ou supprimer un Utilisateur et de définir les droits d'accès et régler la compétence en matière de signature pour l'Utilisateur désigné.
- **Utilisateur:** Toute personne autorisée par un Utilisateur principal à effectuer tout ou partie des opérations via Be=Trade by Belfius.
- **Règlement:** le présent Règlement BE=Trade by Belfius.

Article 2 – Champ d'application

Le présent Règlement régit les droits et obligations résultant de l'utilisation du service BE=Trade by Belfius, tant pour le Client ou l'Utilisateur (principal) que pour Belfius Banque. Les dispositions du présent Règlement s'appliquent intégralement aux documents faisant référence à l'ancienne dénomination de Be=Trade by Belfius : ClientTrade, Dexia BE-Trade Finance et Belfius e-Trade Finance. Dans la mesure où le présent Règlement n'y déroge pas, le Règlement BelfiusWeb, le Règlement général des opérations de Belfius Banque et les autres règlements éventuels souscrits par le Client restent intégralement d'application.

Article 3 – Objet

Ce Règlement s'applique au service BE=Trade by Belfius. Ce service est accessible via la plateforme BelfiusWeb et permet de consulter des données déterminées en ligne ou d'accepter certaines données, documents et autres instructions et de fournir des instructions concernant des produits bancaires ayant trait à l'importation/l'exportation, tels que, par exemple, des crédits documentaires (modifier des crédits existants, consulter des crédits en cours en ligne, suivre des paiements sur crédits, consulter l'historique de tous les crédits introduits avec BE=Trade by Belfius et introduire de nouvelles demandes). Belfius Banque peut à tout moment ajouter de nouveaux produits/fonctionnalités à/au sein de l'application. Le cas échéant, elle en avertira le Client de la manière la plus appropriée.

Chapitre 2: Conditions d'utilisation

Article 4 – Conditions d'utilisation

BE=Trade by Belfius n'étant accessible que via la plateforme BelfiusWeb, les Conditions d'utilisation, exigences techniques et sécurité de BelfiusWeb sont intégralement d'application pour BE=Trade by Belfius.

Le Client désigne dans le Formulaire de configuration l'Utilisateur principal, pour autant que celui-ci soit préalablement défini dans la plateforme Belfius Web. L'Utilisateur principal est la personne autorisée à utiliser BE=Trade by Belfius.

Le Client fixe également une limite de compétence pour l'Utilisateur principal.

Lorsque le Client a désigné un Utilisateur principal, celui-ci se charge des ajouts, suppressions ou modifications d'Utilisateurs, soit online au moyen du module d'administration, soit en utilisant le Formulaire de configuration spécifique.

L'Utilisateur principal fixe également une limite de compétence pour chaque Utilisateur.

L'Utilisateur (principal) a le droit d'utiliser BE=Trade by Belfius au nom et pour le compte du Client, dans les limites fixées par le Client.

Chaque Utilisateur (principal) est censé avoir été informé par le Client des règles en vigueur pour l'utilisation de BE=Trade by Belfius. Belfius Banque peut estimer que chaque Utilisateur (principal) approuve expressément les dispositions du présent Règlement lors de la première utilisation de BE=Trade by Belfius.

L'accès à BE=Trade by Belfius est subordonné aux exigences liées à l'utilisation des produits financiers correspondants. Les conditions propres à ces produits financiers restent d'application.

La suppression d'un Utilisateur dans la plateforme BelfiusWeb entraîne automatiquement la suppression de cet Utilisateur dans BE=Trade by Belfius.

Le Client est tenu de respecter toutes ses procédures internes afin qu'il puisse dûment exécuter les transactions dans le cadre du présent Règlement. Le Client ne peut pas effectuer de transactions qui dépassent les limites convenues. Ces limites sont indiquées dans le Formulaire de configuration.

Article 5 - Preuve

Toutes les transactions effectuées par un Utilisateur (principal) sont censées correspondre à l'intention du Client et peuvent être exécutées en tant que telles par Belfius Banque. Toutes les opérations exécutées sont enregistrées par Belfius Banque dans un journal électronique conservé pendant au moins 5 ans. Le contenu de ce journal peut être reproduit ou consigné sur papier, microfiche, microfilm, support magnétique ou disque optique, ou sur n'importe quel autre support informatique. Les imprimés constituent la seule preuve valable des accès, des transactions et de leur contenu entre les parties. Le Client qui souhaite contester une transaction, doit le faire immédiatement après avoir pris connaissance de la confirmation de la transaction et, au plus tard, dans la semaine suivant la communication des détails de la transaction par la confirmation. Sauf cas de force majeure, une transaction ne peut plus être contestée à l'issue de cette période. Toutes les transactions effectuées via BE=Trade by Belfius sont confirmées au Client de la manière habituelle après leur exécution.

Article 6 - Contribution

L'application est mise gratuitement à la disposition du Client.

Belfius Banque se réserve le droit d'imputer une contribution à charge du Client. Le cas échéant, ainsi qu'en cas de modification ultérieure de cette contribution, le Client en sera informé au moins 2 mois au préalable.

Le cas échéant, Belfius Banque aura le droit de débiter le montant de cette contribution directement d'un compte du Client.

Chapitre 3: Durée, suspension et résiliation

Article 7 - Durée, suspension et résiliation

Le Contrat cadre est conclu pour une durée indéterminée.

Le Client ou Belfius Banque peut à tout moment mettre un terme au Contrat cadre, sans motif, moyennant l'envoi d'un courrier recommandé et le respect d'un délai de préavis de deux mois.

Si le Client n'est pas d'accord avec la mise en place ou l'adaptation de la contribution prévue à l'article 6, il est en droit de résilier le contrat avant l'entrée en vigueur de la nouvelle contribution.

Sous réserve des dispositions du Règlement BelfiusWeb et du Règlement Général des Opérations de Belfius Banque, Belfius Banque se réserve, à l'égard d'un Client/Utilisateur (principal) déterminé, le droit de suspendre le service ou de résilier le Contrat cadre avec effet immédiat, pour des raisons fondées, notamment mais pas exclusivement dans les cas suivants:

- lorsque le(s) compte(s) du Client est/sont liquidé(s) ou bloqué(s) ou s'il s'avère que le Client ne remplit pas ses obligations concernant le service BE=Trade by Belfius;
- si Belfius Banque le juge utile ou nécessaire dans l'intérêt du Client ou de Belfius Banque;
- en cas de présomption fondée de fraude ou d'abus dans le chef du Client ou d'un Utilisateur (principal);
- si, durant une période de 2 ans, le Client n'a pas utilisé le service BE=Trade by Belfius;
- si le Client fait faillite ou se retrouve dans toute autre situation d'insolvabilité.

Dans ce cas, Belfius Banque peut mettre le Client en demeure par lettre recommandée. Si le Client n'a pas pris de mesures suffisantes dans les 8 jours ouvrables suivant cette lettre, Belfius Banque peut résilier le Contrat cadre, avec effet immédiat et sans aucune forme de dédommagement.

En cas de résiliation anticipée pour quelque raison que ce soit, Belfius Banque supprimera l'accès à BE=Trade by Belfius.

La résiliation du Contrat cadre n'a cependant aucune incidence sur l'exécution des ordres et transactions transmis antérieurement.

L'accès au service BE=Trade by Belfius étant subordonné à l'accès à BelfiusWeb, la résiliation du Contrat cadre BelfiusWeb entraînera la résiliation du Contrat cadre BE=Trade by Belfius.

Chapitre 4: Accessibilité et Entretien

Article 8 - Accessibilité et service

Le service BE=Trade by Belfius est accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour les consultations. Les transactions indiquées par le Client qui nécessitent une intervention de Belfius Banque ne seront exécutées que les jours ouvrables bancaires.

Article 9 - Entretien

Belfius Banque se réserve le droit de suspendre le service en vue de la maintenance ou afin d'apporter des adaptations ou des améliorations au système. Belfius Banque en avertira le Client au préalable, dans la mesure du possible.

Il se peut toutefois que des interruptions se produisent sans avertissement préalable, à la suite d'un incident technique ou en cas de force majeure, par exemple, mais pas exclusivement, une grève ou tout autre incident sur lequel Belfius Banque n'a aucune prise, ou en cas d'urgence.

Chapitre 5: Obligations et Responsabilité du Client

Article 10 – Obligations et Responsabilité du Client

En complétant et en signant le Contrat, le Client reconnaît avoir pris connaissance des conditions du présent Règlement, et les accepter. Le Client garantit que chaque Utilisateur (principal) a pris connaissance du présent Règlement, qu'il l'accepte et le respectera.

Le Client est responsable du respect de ce Règlement par les Utilisateurs qu'il a indiqués et s'engage à prendre les mesures nécessaires à cet égard.

Pour toute suppression ou modification d'un Utilisateur (principal) communiquée par écrit au moyen du Formulaire de configuration spécifique, le Client demeure, conformément aux dispositions du présent Règlement, responsable de tous les agissements de l'ancien Utilisateur (principal) ou des agissements en dehors de la description de ses nouvelles compétences, jusqu'à l'implémentation de la suppression ou modification par Belfius Banque.

Le Client et l'(les) Utilisateur(s) (principal) ne peuvent ni céder ni transférer l'utilisation et les obligations de BE=Trade by Belfius à des tiers, sauf accord préalable écrit de Belfius Banque.

Le Client s'engage à ne pas utiliser BE=Trade by Belfius pour des transactions et/ou l'envoi de messages/données contraires à la législation belge ou internationale en vigueur en général et à la loi du 11 janvier 1993 sur la prévention de l'utilisation du système financier à des fins de blanchiment d'argent en particulier.

Le Client est directement responsable des actes de chaque Utilisateur (principal), lorsque ceux-ci utilisent les services proposés, et est responsable de l'utilisation qu'ils font de BE=Trade by Belfius. Belfius Banque n'est pas responsable de la gestion de l'Utilisateur principal et des Utilisateurs.

Chapitre 6: Engagements et responsabilité de Belfius Banque

Article 11 – Principes généraux

Tous les engagements que Belfius Banque assume à l'égard du Client dans le cadre de BE=Trade by Belfius sont des engagements de moyen. En d'autres termes, Belfius Banque fournira les moyens qui peuvent être raisonnablement attendus de tout fournisseur professionnel de tels services.

Article 12 – Inaccessibilité du service Be=Trade by Belfius

Le Client ne peut tenir Belfius Banque pour responsable du seul fait que le service BE=Trade by Belfius serait temporairement ou définitivement inaccessible à la suite de facteurs autres que la mauvaise foi ou une faute grave de Belfius Banque.

Article 13 – Sécurité

Belfius Banque s'engage à fournir les efforts nécessaires pour utiliser des systèmes de sécurité qui répondent aux récents développements technologiques pour lutter contre les formes connues et détectables de virus et de fraude informatique. D'autre part, le Client et chaque Utilisateur (principal) s'engagent à respecter strictement les normes, instructions et procédures telles que décrites dans le présent Règlement, dans le Règlement BelfiusWeb et sur la plateforme BelfiusWeb.

Article 14 – Exécution des transactions

Belfius Banque s'engage à exécuter les transactions dans le délai en vigueur et conformément aux modalités d'application (ces modalités varient d'un client à l'autre). Dans certains cas, il peut, par exemple, s'agir d'une approbation préalable de la transaction par Belfius Banque, en tenant compte en outre des limitations précisées dans ce Règlement, à condition que des moyens financiers suffisants soient disponibles.

Article 15 – Responsabilité de Belfius Banque

Sans préjudice de ce qui suit, et sauf fraude ou faute grave, Belfius Banque ne peut être tenue pour responsable d'aucun dommage dans le chef du Client ou de tiers (y inclus les clients propres du Client) dû:

- au non-respect par le Client des obligations stipulées dans le présent Règlement, le Règlement BelfiusWeb ou toute réglementation en vigueur;
- à des agissements, fautes ou négligences commises par un Utilisateur (principal);
- au manque de moyens financiers disponibles;
- à l'impossibilité de créer une connexion nécessaire à l'accès du service, de quelque manière que ce soit, ou aux problèmes d'envoi et de réception des transactions, dans la mesure où ils sont dus à des tiers;
- au retard dans l'exécution ou la non-exécution des transactions dû à des tiers;
- à une interruption du service, due ou non à des tiers;
- si la régularité de BE=Trade by Belfius était compromise en raison d'actes, d'erreurs ou de problèmes techniques, quelle que soit leur nature, leur origine ou leur cause, sur lesquelles Belfius Banque n'a aucun contrôle direct. Sont notamment concernés, mais pas exclusivement:
 - une surcharge du réseau de télécommunication;
 - un service insuffisant, imprévisible, déficient, erroné ou inexistant de la part d'un tiers fournisseur de services ou de biens, dont l'intervention est nécessaire pour assurer le service;
 - tous les cas de force majeure;
 - les décisions et obligations imposées par les autorités belges ou autres;
 - des données inexactes ou incomplètes provenant de sources externes;
 - la négligence ou la faute de la part du Client lui-même;
 - un problème sur le plan de la véracité, de l'authenticité, de la crédibilité ou de l'opportunité des ordres reçus;
 - les dommages causés après que le Client ait quitté BE=Trade by Belfius.

L'adaptation par Belfius Banque des caractéristiques ou des exigences techniques du service BE=Trade by Belfius, ou des conditions et contribution en vigueur, ne peut en aucun cas donner lieu à une responsabilité dans le chef de Belfius Banque à l'égard du Client.

Article 16 – Dommages-intérêts

Belfius Banque ne sera pas tenue d'indemniser d'autres dommages et/ ou d'autres montants que ceux mentionnés explicitement dans le présent contrat. Pour ses engagements relatifs à BE=Trade by Belfius, Belfius Banque ne sera en aucun cas responsable pour un montant supérieur à 100.000 euros, peu importe les causes. En aucun cas, Belfius Banque ne sera responsable des dommages indirects. De plus, en cas de transactions réalisées par le Client même pour le compte de ses propres clients, Belfius Banque ne sera jamais tenue de verser au Client un montant supérieur à celui que le Client même a dû payer lui-même à ses propres clients.

Chapitre 7: Protection de la vie privée

Article 17 - Vie privée

Belfius Banque, les autres entités du groupe Belfius, ses ayants droit respectivement à titre général (après fusion, scission, apport ou autre) et à titre particulier (après cession, subrogation ou autre) et les sociétés auxquelles elle/ils est/sont liée(s) contractuellement dans le cadre de leurs activités, traitent les données à caractère personnel du Client. La protection des données à caractère personnel est définie par la loi. Le traitement peut inclure la communication ou l'échange de données entre les entités du groupe Belfius. Les objectifs visés pour le traitement des données à caractère personnel par Belfius Banque, ainsi que les droits du Client, sont exposés dans la Charte sur la vie privée. Cette charte fait partie de la relation contractuelle avec le Client et est opposable à ce dernier. Cette charte est disponible en agence et peut également être consultée sur belfius.be/privacycharter.

Le Client autorise Belfius Banque à enregistrer les conversations téléphoniques menées avec les collaborateurs de Belfius Banque ou les délégués de celle-ci dans le cadre de BE=Trade by Belfius. Le Client en informera son délégué.

Chapitre 8: Dispositions diverses

Article 18 – Droits de propriété intellectuelle / Portée du droit d'utilisation

Tous les droits de propriété intellectuelle concernant les programmes, les applications et le mode d'emploi reviennent exclusivement à Belfius Banque. Aucune clause du présent contrat, aucune opération de téléchargement ou de copie, de quelque manière que ce soit, de logiciel, informations et/ou tout autre droit de Belfius Banque, ne peuvent être considérées comme cession intégrale ou partielle de ces droits de propriété intellectuelle au Client ou à un tiers. Par le présent contrat, le Client acquiert uniquement un droit d'utilisation personnel et incessible de Be=Trade by Belfius.

Il ne peut utiliser les programmes, applications et modes d'emploi qu'aux fins autorisées par le présent Règlement. Pour autant qu'il s'agisse de ses propres données ou d'informations étant sa propriété exclusive, le Client est autorisé à télécharger ou imprimer sur papier des informations fournies par Belfius Banque, dans la mesure où il n'efface, ne traite ou ne modifie aucune mention de Copyright, dispense de responsabilité, ou toute autre communication figurant dans les informations fournies.

Il est également interdit au Client, de reproduire en tout ou en partie, traduire, adapter, décompiler, recompiler ("disassembling"), appliquer un "reverse engineering" ou modifier d'une manière ou d'une autre, distribuer, publier, louer ou mettre à la disposition de tiers, de copier sauf à des fins de back-up, les programmes, les applications et les modes d'emploi, leurs copies ou d'éventuelles reproductions, directement ou indirectement, gratuitement ou contre rémunération.

Le Client est libre de sauvegarder, conserver ou traiter ses données personnelles, à condition de ne jamais donner l'impression que ces manipulations ont été effectuées par Belfius Banque.

Article 19 – Hyperliens

Belfius Banque n'est pas responsable du contenu de sites Internet de tiers qui renvoient (via des "hyperliens") à BelfiusWeb. Belfius Banque n'est pas non plus responsable du contenu de sites Internet de tiers auxquels elle renvoie. Belfius Banque prévoit ces références uniquement à titre de service pour le Client et/ou l'Utilisateur. Le Client accepte et reconnaît que les sites Internet de tiers ne sont pas contrôlés par Belfius Banque et accepte que Belfius Banque ne soit pas responsable des informations trouvées sur ces sites Internet.

Article 20 – Information via BE=Trade by Belfius

Les informations fournies via Be=Trade by Belfius sont données à titre purement informatif et ne peuvent en aucun cas remplacer un jugement personnel du Client. Les informations financières mises à la disposition du Client via BE=Trade by Belfius proviennent généralement d'entreprises tierces spécialisées, qui sont jugées fiables par Belfius Banque pour l'information qu'elles fournissent. Pour autant que ces informations ne proviennent pas de Belfius Banque, celle-ci n'est pas tenue de vérifier le contenu et n'est, par conséquent, pas responsable de l'exactitude, de l'exhaustivité, de la précision ou de l'actualité de ces informations émanant de tiers.

Article 21 – Unicité du contrat

Ce Règlement, le Règlement BelfiusWeb ainsi que le Contrat cadre, le(s) Formulaire(s) de configuration et le mode d'emploi constituent la totalité des droits et obligations des parties concernant le service BE=Trade by Belfius. Les conditions générales et contrats éventuels relatifs à d'autres produits que le service restent intégralement d'application, sauf en cas de contradictions lors de l'exécution du présent contrat, étant entendu que le présent contrat prime en cas de conflit.

Article 22 – Nature des titres

Les titres des articles et sections de ce Règlement ont pour seul objectif d'en faciliter la lecture. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés pour l'interprétation du contenu des sections et articles.

Article 23 – Modifications au Règlement

Belfius Banque peut à tout moment modifier les dispositions du présent Règlement et du Formulaire de configuration, la contribution et les services proposés. Ces modifications seront communiquées au Client par tout moyen adéquat. Après communication, la modification peut être invoquée d'office vis-à-vis du Client, sauf si le Client décide de résilier le contrat conformément aux dispositions du présent Règlement.

Les modifications ne seront communiquées au Client que si elles portent sur un produit qu'il utilise.

Article 24 - Validité

L'infaisabilité, la non-validité ou la nullité de l'une des dispositions du présent Règlement, du Contrat cadre ou du (des) Formulaire(s) de configuration n'entraînera en aucun cas l'infaisabilité, la non-validité ou la nullité de l'ensemble du contrat. Dans le cas où l'infaisabilité, la non-validité ou la nullité d'une clause s'avère incontestable, cette clause sera déclarée nulle et non avenue.

Article 25 - Droit applicable/Tribunaux compétents

Le présent Règlement est régi par le droit belge. Seuls les cours et tribunaux belges sont compétents pour connaître les litiges découlant directement ou indirectement du présent Règlement.